

Conclusions sur IPEX

(1) Les secrétaires généraux prennent acte du rapport annuel sur la situation d'IPEX et remercient le Conseil pour le travail accompli en 2012.

(2) Les secrétaires généraux approuvent la composition du Conseil d'IPEX sous la présidence lituanienne de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne (CPUE) (2013/2014) :

EMAIL
centralsupport@ipex.eu

WEB
www.ipex.eu

- Les parlements nationaux hôtes de la précédente, de l'actuelle et de la prochaine Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne (Chypre, Chambre des représentants ; Lituanie, Seimas ; Italie, Chambre des députés et Sénat)
- Belgique, Chambre des députés et Sénat
- Danemark
- France, Assemblée nationale et Sénat
- Allemagne, Bundestag allemand
- Pologne, Sejm et Sénat
- Portugal
- Roumanie, Chambre des députés et Sénat
- Royaume-Uni, Chambre des Communes
- Parlement européen

Conformément aux lignes directrices d'IPEX, la COSAC, le CERDP, la Commission européenne et le Conseil prennent part aux réunions du Conseil d'IPEX et y apportent leur contribution.

(3) Les secrétaires généraux prennent acte de la conclusion exprimée par la COSAC à propos d'IPEX dans ses 16^e, 17^e et 18^e rapports bisannuels et de la résolution du Parlement européen sur le 18^e rapport de la Commission « Mieux légiférer » – Application des principes de subsidiarité et de proportionnalité.

(4) Les secrétaires généraux réitèrent leur détermination à faire d'IPEX un outil fiable pour l'échange d'informations et de documents ayant trait à l'UE. À cet égard, ils conviennent de renforcer le rôle des correspondants nationaux IPEX et les encouragent à s'acquitter des missions énumérées dans le document « Description des tâches et des missions du correspondant national IPEX », joint aux présentes conclusions.

(5) Les secrétaires généraux prennent acte des mesures prises en vue de parvenir à une application uniforme des métadonnées et symboles pour chaque dossier, de publier en anglais et/ou en français les décisions importantes prises par les différents parlements et de recourir au format XML en matière de transfert automatique de documents et d'informations vers la base de données IPEX.

- (6) Les secrétaires généraux se réjouissent du succès rencontré par l'initiative visant à publier sur la page d'accueil d'IPEX des informations quant aux grandes questions européennes débattues au sein des parlements nationaux. Ils prônent l'utilisation des forums IPEX pour échanger les informations et débattre des documents, décisions et sujets d'intérêt commun.
- (7) Les secrétaires généraux saluent les conclusions de l'étude de faisabilité menée par le Conseil d'IPEX pour déterminer dans quelle mesure la plate-forme est à même d'héberger les sites internet des conférences interparlementaires. Ils invitent les présidents de parlement à prendre cette proposition en considération.
- (8) Les secrétaires généraux notent que – conformément aux conclusions de la CPUE qui s'est tenue à Varsovie entre le 20 et le 22 avril 2012 – le Support central d'IPEX a pris part à des rencontres internationales consacrées aux normes ouvertes en matière de données et documents numériques. Ils saluent la décision du Conseil d'IPEX de participer au groupe de travail sur les normes format ouvert créé sous l'égide du Centre mondial pour les TIC au Parlement, pour autant que cela n'entraîne aucune dépense supplémentaire pour IPEX.
- (9) Les secrétaires généraux demandent aux Présidents de faire part à la Commission européenne du souhait des Parlements nationaux de pouvoir consulter la gamme complète de ses documents COM, par l'intermédiaire d'IPEX.